



# Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement

Distr. générale  
15 février 2010  
Français  
Original: anglais

---

**Conseil du commerce et du développement**  
**Commission de l'investissement, des entreprises**  
**et du développement**  
Deuxième session  
Genève, 26-30 avril 2010  
Point 2 de l'ordre du jour provisoire

## Ordre du jour provisoire annoté

### I. Ordre du jour provisoire

1. Élection du Bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.
3. Rapports des réunions d'experts:
  - a) Rapports des réunions d'experts pluriannuelles:
    - i) Réunion d'experts pluriannuelle sur les politiques de développement des entreprises et le renforcement des capacités pour la science, la technologie et l'innovation;
    - ii) Réunion d'experts pluriannuelle sur la coopération internationale: coopération Sud-Sud et intégration régionale;
    - iii) Réunion d'experts pluriannuelle sur l'investissement au service du développement;
  - b) Rapport du Groupe de travail intergouvernemental d'experts des normes internationales de comptabilité et de publication;
  - c) Rapports des réunions d'experts à session unique:
    - i) Réunion d'experts sur les écotecnologies et les technologies des énergies renouvelables en tant que solutions énergétiques pour le développement rural;
    - ii) Réunion d'experts sur la contribution et l'utilisation effective de ressources extérieures pour le développement, en particulier pour le renforcement des capacités productives.
4. Le rôle des États: efficacité de l'investissement public pour le développement – échanges de meilleures pratiques.

5. Investissements dans le secteur agricole en vue de renforcer les capacités productives.
6. Promotion et renforcement des synergies entre les trois piliers.
7. Questions diverses.
8. Adoption du rapport de la Commission au Conseil du commerce et du développement.

## II. Annotations

1. L'Accord d'Accra, adopté à la douzième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, a établi la Commission du commerce et du développement.

2. Le paragraphe 203 de l'Accord d'Accra dispose que «Les résultats des sessions des commissions seront des conclusions concertées découlant des discussions et des recommandations adressées au secrétariat adoptées pendant la durée de la session». Ces conclusions et ces recommandations devraient être ciblées et brèves, se rattacher directement à l'ordre du jour de la session et apporter une contribution au volet recherche et analyse ainsi qu'au volet coopération technique.

3. Le paragraphe 206 de l'Accord d'Accra dispose en outre que «Les travaux des commissions s'appuieront sur les éléments suivants: documentation de fond établie par le secrétariat, offrant le point de vue du secrétariat et proposant des recommandations s'appuyant sur ses travaux de recherche et d'analyse; rapports des réunions d'experts; contributions du Réseau mondial de groupes de réflexion sur le développement, de la société civile et du secteur privé; et rapports d'activité du secrétariat».

### Point 1

#### Élection du Bureau

4. L'article 18 du Règlement intérieur des grandes commissions du Conseil du commerce et du développement dispose que chaque commission élit, parmi les représentants de ses membres, un président, cinq vice-présidents et 1 rapporteur, en tenant compte de la nécessité d'assurer une représentation géographique équitable. L'article 19 précise que le Bureau de chaque commission se compose de sept membres, à savoir quatre membres présentés conjointement par les Groupes A et C, deux membres par le Groupe B et un membre par le Groupe D, conformément à l'annexe de la résolution 1995 (XIX), modifiée, de l'Assemblée générale.

5. Conformément au cycle de roulement établi après la neuvième session de la Conférence, le Bureau de la Commission à sa deuxième session sera constitué comme suit: président – Groupe A; rapporteur – Groupe C; vice-présidents – deux pour les Groupes A et C, deux pour le Groupe B et un pour le Groupe D.

### Point 2

#### Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

6. La deuxième session de la Commission de l'investissement, des entreprises et du développement se tiendra du 26 au 30 avril 2010. L'ordre du jour de la Commission a été établi conformément au paragraphe 204 de l'Accord d'Accra et a été approuvé par le Conseil du commerce et du développement à sa quarante-septième réunion directive, en juin 2009.

7. En ce qui concerne l'organisation des travaux de la session, et conformément au paragraphe 205 de l'Accord d'Accra, la session durera cinq jours, dont un jour consacré à des consultations informelles. Les trois premiers jours seront consacrés aux questions de fond de l'ordre du jour, comprenant deux thèmes et l'examen des rapports de réunions d'experts et de plans de travail. Après une interruption d'une journée, la Commission examinera, le dernier jour de sa session, les questions institutionnelles inscrites à son ordre du jour et adoptera un résultat concerté.

*Documentation*

TD/B/C.II/6      Ordre du jour provisoire annoté

**Point 3**

**Rapports des réunions d'experts**

8. La Commission sera saisie: a) des rapports des réunions d'experts pluriannuelles; b) du rapport du Groupe de travail intergouvernemental d'experts des normes internationales de comptabilité et de publication; et c) des rapports des réunions d'experts à session unique.

**a) Rapports des réunions d'experts pluriannuelles**

9. La Commission examinera les résultats de deux réunions d'experts pluriannuelles: a) la Réunion d'experts pluriannuelle sur les politiques de développement des entreprises et le renforcement des capacités pour la science, la technologie et l'innovation; b) la Réunion d'experts pluriannuelle sur l'investissement au service du développement. Elle examinera aussi les résultats, du point de vue de l'investissement de la Réunion d'experts pluriannuelle sur la coopération internationale: coopération Sud-Sud et intégration régionale. Les présidents de ces réunions en présenteront le rapport afin d'orienter les débats. La Commission examinera aussi les résultats de deux réunions d'experts à session unique: a) la Réunion d'experts sur les écotecnologies et les technologies des énergies renouvelables en tant que solutions énergétiques pour le développement rural; et b) la Réunion d'experts sur la contribution et l'utilisation effective de ressources extérieures pour le développement, en particulier pour le renforcement des capacités productives.

**i) Réunion d'experts pluriannuelle sur les politiques de développement des entreprises et le renforcement des capacités pour la science, la technologie et l'innovation**

*Documentation*

TD/B/C.II/MEM.1/7      Rapport de la Réunion d'experts pluriannuelle sur les politiques de développement des entreprises et le renforcement des capacités pour la science, la technologie et l'innovation sur sa deuxième session

**ii) Réunion d'experts pluriannuelle sur la coopération internationale: coopération Sud-Sud et intégration régionale**

*Documentation*

TD/B/C.II/MEM.2/6      Rapport de la Réunion d'experts pluriannuelle sur la coopération internationale: coopération Sud-Sud et intégration régionale sur sa deuxième session

iii) **Réunion d'experts pluriannuelle sur l'investissement au service du développement**

*Documentation*

TD/B/C.II/MEM.3/6 Rapport de la Réunion d'experts pluriannuelle sur l'investissement au service du développement

b) **Rapport du Groupe de travail intergouvernemental d'experts des normes internationales de comptabilité et de publication**

10. Au titre ce point de l'ordre du jour, la Commission examinera le rapport de la vingt-sixième session du Groupe de travail intergouvernemental d'experts des normes internationales de comptabilité et de publication (ISAR), qui traite notamment des questions relatives à l'application des normes internationales d'information financière, des besoins des petites et moyennes entreprises en matière de comptabilité et d'information financière, de la publication d'informations sur la gouvernance d'entreprise et de l'information sur la responsabilité des entreprises. Le Président du Groupe de travail intergouvernemental présentera le rapport, en précisant les progrès accomplis sur ces questions et les orientations du prochain programme d'activités. La Commission devrait approuver le rapport du Groupe de travail intergouvernemental et donner ainsi son accord aux activités futures.

*Documentation*

TD/B/C.II/ISAR/54 Rapport du Groupe de travail intergouvernemental d'experts des normes internationales de comptabilité et de publication sur sa vingt-sixième session

c) **Rapports des réunions d'experts à session unique**

i) **Réunion d'experts sur les écotecnologies et les technologies des énergies renouvelables en tant que solutions énergétiques pour le développement rural**

*Documentation*

TD/B/C.I/EM.3/3 Rapport de la Réunion d'experts sur les écotecnologies et les technologies des énergies renouvelables en tant que solutions énergétiques pour le développement rural

ii) **Réunion d'experts sur la contribution et l'utilisation effective de ressources extérieures pour le développement, en particulier pour le renforcement des capacités productives**

*Documentation*

TD/B/C.II/EM.1/3 Rapport de la Réunion d'experts sur la contribution et l'utilisation effective de ressources extérieures pour le développement, en particulier pour le renforcement des capacités productives

**Point 4**

**Le rôle des États: efficacité de l'investissement public pour le développement – échanges de meilleures pratiques**

11. La Commission examinera en quoi l'efficacité administrative peut apporter des gains importants aux pays en développement et les aider à atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement. L'efficacité administrative – rendre plus transparentes et

simplifier les règles relatives au secteur des entreprises, et mettre en place des services d'administration en ligne le cas échéant – peut être autofinancée et être une source aussi bien d'économies que de revenus. En allégeant les contraintes imposées aux entreprises, elle peut contribuer à libérer les capacités productives, à stimuler l'entrepreneuriat et à réduire les coûts des entreprises, dynamisant ainsi la production et l'emploi.

12. Conformément au paragraphe 155 de l'Accord d'Accra, les participants examineront des exemples de bonnes pratiques qui facilitent le fonctionnement des entreprises grâce à une plus grande transparence, à la rationalisation des procédures et au développement de services administratifs en ligne. Il sera question en particulier des politiques que les gouvernements peuvent appliquer pour donner des moyens juridiques aux pauvres, et aider des milliards de travailleurs et d'entrepreneurs du secteur informel à devenir des bénéficiaires et des acteurs à part entière de l'économie de marché.

13. La Commission s'intéressera aussi à une initiative de la CNUCED visant à encourager l'échange international de politiques de référence et de meilleures pratiques entre gouvernements. Dénommée iPortal, cette initiative propose un outil en ligne afin de promouvoir la coopération internationale, en particulier la coopération Sud-Sud, pour l'échange et la diffusion de solutions dans le domaine de l'efficacité administrative au service de la facilitation du commerce.

14. Le secrétariat a établi une note thématique pour faciliter les débats. Un document élaboré par le secrétariat pour le séminaire de haut niveau organisé par la CNUCED et le Brésil sur le rôle de l'investissement public dans le développement économique et social (13 et 14 juillet 2009, Rio de Janeiro) sera aussi mis à la disposition des participants.

#### *Documentation*

TD/B/C.II/8                      Public investment in administrative efficiency for business facilitation – sharing best practices

### **Point 5**

#### **Investissements dans le secteur agricole en vue de renforcer les capacités productives**

15. Au titre de ce point, qui portera sur l'examen des politiques relatives à l'investissement international, la Commission organisera une réunion de haut niveau avec des représentants d'entreprises internationales, de gouvernements et d'organismes de promotion de l'investissement. Ce point de l'ordre du jour a pour objet de réunir des spécialistes, des décideurs et des représentants de sociétés transnationales pour examiner la contribution potentielle de l'investissement étranger direct (IED) au renforcement des capacités productives dans le secteur agricole des pays en développement. L'expansion de la production agricole et la modernisation de l'économie agricole sont fondamentales pour lutter contre la faim et la pauvreté. On a observé dans la période récente une augmentation de l'IED dans l'agriculture en général, et dans la production alimentaire en particulier, qui pourrait aider les pays en développement à dynamiser l'investissement, développer la production et améliorer l'efficacité et la productivité de leur secteur agricole. Des craintes ont cependant été exprimées quant aux conséquences sociales et environnementales négatives que les IED pourraient avoir, notamment, dépossession des populations locales, accaparement de terres, dégradation de l'environnement.

16. Les participants à la réunion de haut niveau débattront des mesures qui pourraient être prises pour optimiser les avantages des IED dans la production agricole et en réduire les coûts. En particulier, les experts seront invités à donner leur avis sur des initiatives récentes visant à établir des principes concertés au niveau international sur les investissements étrangers dans l'agriculture. Conformément au projet de résolution dans lequel l'Assemblée générale «souligne qu'il importe de promouvoir des investissements

internationaux responsables dans l'agriculture et, à cet égard, invite la CNUCED à poursuivre ses travaux de recherche et d'analyse sur cette question en collaboration avec les organisations internationales concernées» (document A/64/418/Add.4), l'initiative à laquelle participe la CNUCED, intitulée «Promotion d'un investissement international responsable dans l'agriculture», sera présentée par le secrétariat pour alimenter les débats de la réunion.

17. Pour contribuer à une analyse approfondie et détaillée, le *World Investment Report 2009: Transnational Corporations, Agricultural Production and Development (Overview)* sera mis à la disposition des participants, ainsi que le rapport de la Réunion d'experts pluriannuelle sur l'investissement au service du développement, qui traitent notamment de la question des investissements dans l'agriculture. Une note établie par la Banque mondiale, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, le Fonds international de développement agricole et le secrétariat de la CNUCED, intitulée «Promotion d'un investissement international responsable dans l'agriculture», sera également mise à la disposition des participants pour éclairer le débat.

18. En complément des débats sur le renforcement des capacités productives, la Commission sera saisie des examens de la politique d'investissement (EPI) du Bélarus et d'El Salvador. Une demi-journée sera consacrée à chaque examen. Les discussions prendront la forme d'un examen collégial volontaire (pays par pays). Chaque groupe de discussion réunira un représentant de haut niveau du gouvernement considéré (des discussions sont en cours pour s'assurer une participation au niveau du Premier Ministre pour la présentation des examens), d'un expert international, de représentants d'autres États membres, ainsi que de représentants du secteur privé, national et international. Le secrétariat et le représentant de haut niveau présenteront le rapport du pays, présentation qui sera suivie d'observations des membres des groupes de discussion et d'un débat général. Comme par le passé, les débats seront résumés par le secrétariat dans le rapport final de la Commission.

#### *Documentation*

UNCTAD/WIR/2009 (Overview)	World Investment Report 2009
TD/B/C.II/MEM.3/3	Réunion d'experts pluriannuelle sur l'investissement au service du développement
UNCTAD/DIAE/PCB/2009/10	Investment Policy Review of Belarus
UNCTAD/DIAE/PCB/2009/20	Investment Policy Review of El Salvador

### **Point 6**

#### **Promotion et renforcement des synergies entre les trois piliers**

19. Au titre de ce point, le secrétariat rendra compte de l'application des recommandations formulées à la première session de la Commission. À cette fin, il a établi un rapport intérimaire sur l'application de ces recommandations, qui met particulièrement l'accent sur la promotion et le renforcement des synergies entre les trois piliers des activités de la CNUCED. Le Directeur de la Division de l'investissement et des entreprises présentera ce rapport ainsi que la nouvelle stratégie opérationnelle adoptée par la Division pour renforcer ces synergies.

#### *Documentation*

TD/B/C.II/9	Rapport intérimaire sur l'application des recommandations adoptées à la première session de la Commission de l'investissement, des entreprises et du développement
-------------	--

- TD/B/C.II/CRP.1 Overview of the outputs delivered since the first session of the Commission in the area of investment and enterprise
- TD/B/C.II/7 Rapport intérimaire sur l'application des dispositions de l'Accord d'Accra concernant les travaux sur la technologie, l'innovation et les TIC.

**Point 7****Questions diverses**

20. La Commission voudra peut-être examiner et recommander au Conseil du commerce et du développement pour approbation le ou les thèmes de fond de sa troisième session.

21. Parallèlement à la deuxième session de la Commission, la deuxième édition du Prix de la femme chef d'entreprise aura lieu immédiatement après la réunion de haut niveau organisée au titre du point 5 de l'ordre du jour.

**Point 8****Adoption du rapport de la Commission au Conseil du commerce et du développement**

22. Le rapport de la Commission sur sa deuxième session sera soumis au Conseil du commerce et du développement.

---